

ACTUALITES

Les ravageurs :

Pucerons, thrips, acariens tétranyques

A surveiller

Ravageurs du réseau de piégeage :

Pyrale du buis

Diminution des vols. Poursuivre la surveillance.

Tordeuse européenne de l'œillet

Absence de captures. Rester vigilant sur cultures sensibles sous abri.

Duponchelia fovealis

Augmentation des captures sur certains sites.

Maladies

Vigilance virus de la mosaïque du figuier

Les webinaires Dephy Expe

Liste produits de biocontrôle

Ravageurs à surveiller

Pucerons : à surveiller

Cultures florales : présence signalée sur chrysanthème avec augmentation des populations selon les sites. A suivre.

Gestion du risque : surveiller régulièrement les organes en croissance des cultures sensibles, l'arrivée des pucerons ailés, l'installation des premières colonies et l'activité des auxiliaires. Privilégier les moyens de biocontrôle.

Vigilance vis-à-vis des capacités virulifères de certains pucerons : *Aphis gossypii*, *Aphis spiraeicola*, *Aulacorthum solani*, *Macrosiphum euphorbiae*, *Myzus persicae*...

Acariens tétranyques : à surveiller

Pépinière : observations de foyers sur *Nerium sp.* et *Actinia sp.* sous abri et sur *Hydrangea sp.* en extérieur.

Evaluation du risque : les acariens tétranyques profitent des conditions chaudes et d'une hygrométrie faible pour se développer. Surveiller les végétaux sensibles. Utiliser une loupe de poche pour visualiser les œufs et les formes mobiles (larves, adultes).

Dégâts, lutte biologique : Cf. BSV 3 du 03/06/22 [ICI](#)



Œufs, larves et adultes de Tetranychus urticae

Thrips : à surveiller

Cultures florales : signalements sur chrysanthème. A suivre sur cultures sensibles.

Evaluation du risque : les conditions actuelles sont favorables au développement des thrips. Vigilance vis-à-vis des dégâts directs et indirects (transmission de virus tels que TSWV, INSV, IYSV...). En cas de doute sur d'éventuels symptômes viraux, des kits d'analyse permettent d'obtenir un diagnostic rapide sur le terrain.

Prophylaxie : Cf. BSV 2 du 06/05/22 [ICI](#)



Dégâts de thrips sur chrysanthème

Ravageurs suivis par le réseau de piégeage

• Pyrale du buis (*Cydalima/Diaphania perspectalis*)

Observations : le réseau de piégeage en Jardins Espaces Verts et Infrastructure (JEVI) et Ornement montre que les vols sont absents dans la plupart des pièges de la région. Seul un site du département 44 enregistre des captures.

Les captures de papillons évoluent en fonction des sites d'observations et il peut y avoir des petits décalages. Cela montre l'intérêt d'effectuer une surveillance à la parcelle.

Cf. graphe ci-dessous pour le piégeage des papillons par département.

Evaluation du risque : suivez l'émergence des papillons, l'éclosion des pontes et la présence de chenilles.

Piégeage : surveiller les vols des papillons avec des pièges à entonnoir associés à la phéromone spécifique de la pyrale, de mai à octobre.

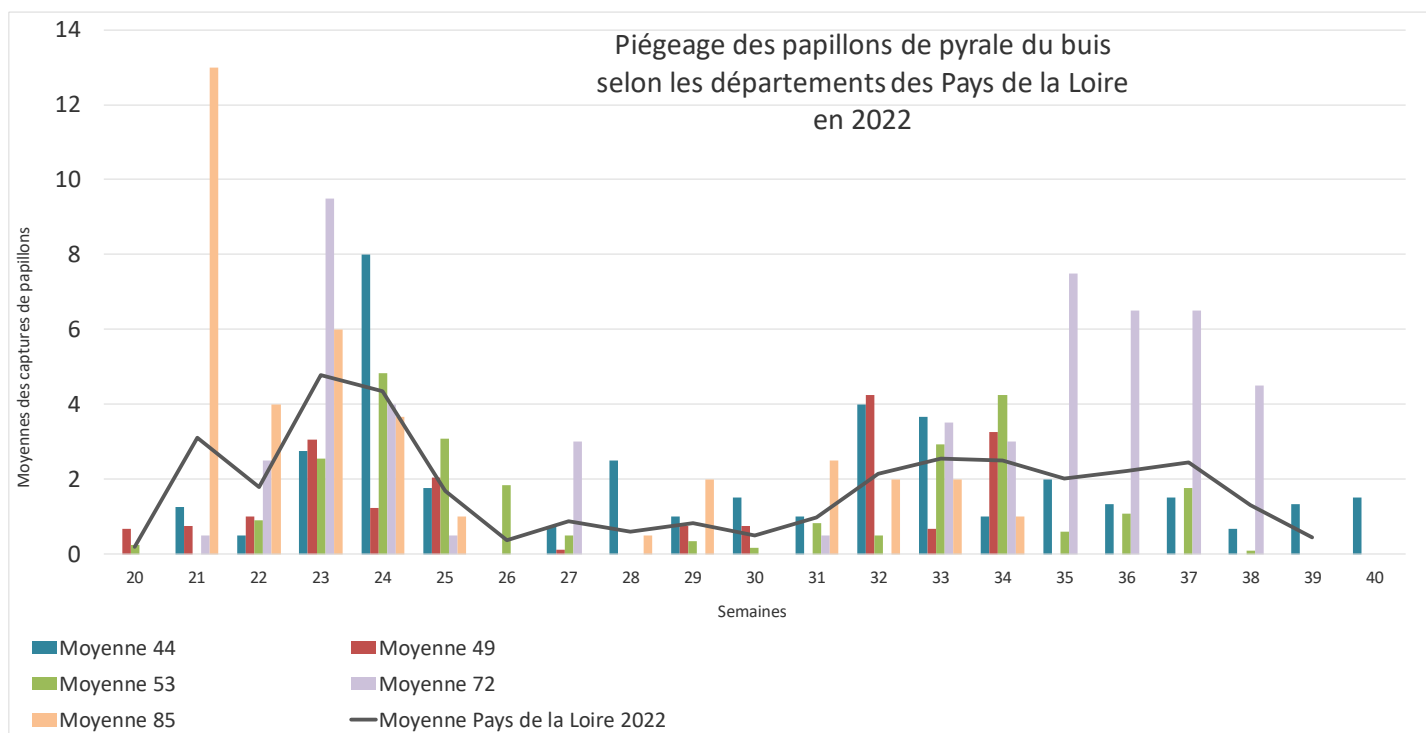
Prophylaxie : supprimer manuellement les chenilles et chrysalides dans le cas d'une faible infestation.

Lutte biologique contre la pyrale du buis :

- Synthèse SAVE BUXUS II, volet pyrale du buis. Y accéder en cliquant [ICI](#).



Jeune chenille et dégâts de la pyrale du buis



• Tordeuse européenne de l'œillet (*Cacoecimorpha pronubana*)

Observations : absence de captures sur les 5 sites de piégeage sous abri et sur le site en extérieur.

Evaluation du risque : rester vigilant sur cultures sensibles.

Piégeage : surveiller les vols des papillons avec des pièges à phéromones spécifiques.

Lutte mécanique : les opérations de taille permettent d'éliminer les chenilles positionnées sur les apex.

Biocontrôle : des produits de biocontrôle sont autorisés sur chenille selon la culture concernée.



Tordeuses de l'œillet engluées dans un piège à phéromone

• *Duponchelia fovealis*

8 pièges à phéromones sont actuellement installés en cultures de cyclamen.

Des vols importants sont enregistrés sur 2 cultures de cyclamen en région angevine. A surveiller.

Piégeage : installer des pièges lumineux UVA ou des pièges à phéromones dès le début de la culture. Il existe 3 types de piège : piège à eau, piège delta, piège en tube, selon les conditions de culture de l'entreprise.

Prophylaxie :

- bien nettoyer les serres (vide sanitaire, élimination des vieilles plantes et des déchets végétaux...);
- surveiller les plantes de négoce et les jeunes plants dès leur arrivée dans l'entreprise, sources potentielles d'infestation ;
- détruire les plantes infestées et ne pas les mettre au compost (retour possible sous forme de papillon dans les serres) ;
- être vigilant aux symptômes de faiblesse (cyclamen qui ne fleurit pas, plante qui fane alors qu'elle est arrosée...).

Favoriser les produits de biocontrôle autorisés pour cet usage.

Voir la dernière liste des produits de biocontrôle [ICI](#)

Source : Fiche ECOPHYTO DEPHY Gérer *Duponchelia fovealis* avec des pièges à phéromone. Y accéder [ICI](#)



Papillons de Duponchelia sur une plaque engluée d'un piège à phéromones

Maladies

Vigilance virus de la mosaïque du figuier

Des symptômes de virus de la mosaïque du figuier peuvent être observés en cultures de figuier (*Ficus carica*).

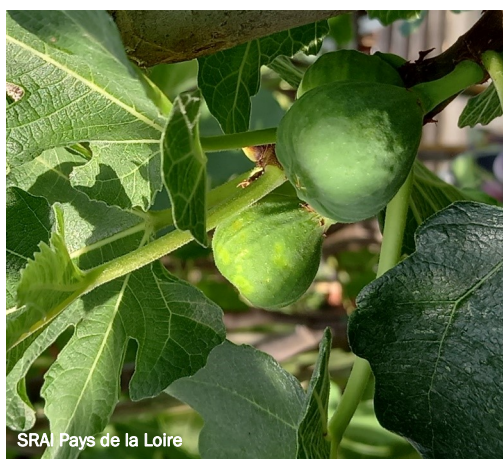
Statut réglementaire et conséquence : ce virus est un organisme réglementé non de quarantaine (ORNQ) au titre de l'annexe IV du Règlement 2019/2072/UE du 28 novembre 2019, avec un seuil de tolérance de présence de 0% pour le matériel de propagation. En application de l'article 37 du Règlement 2016/2031/UE du 26 octobre 2016, la mise en circulation par les opérateurs professionnels de végétaux destinés à la plantation contaminés par un ORNQ est interdite, quel que soit le destinataire (vente directe à particuliers ou vente vers professionnels), indépendamment d'être soumis ou non à un passeport phytosanitaire.

Symptômes : la plante présente des décolorations des feuilles ou des fruits en forme de mosaïque. Les symptômes peuvent évoluer en nécroses. La maladie entraîne la chute prématurée des fruits.

Vecteur : ce virus a pour vecteur *Aceria ficus*, un petit acarien. Mais c'est la multiplication végétative et la vente de matériel végétal virosé qui constituent le plus grand risque de dissémination.

Mesures de contrôle possibles : un figuier malade ne peut être soigné. Seules les mesures préventives sont efficaces : ne pas introduire ni bouturer du matériel végétal présentant des signes d'infection, contrôler la population des acariens vecteurs de la maladie.

La destruction des figuiers malades est vivement recommandée.



SRA Pays de la Loire

Taches chlorotiques sur fruit



POLLENIZ

Eclaircissement des nervures foliaires



POLLENIZ

**Chlorose foliaire et nécroses en bordure
des mosaïques**

Les webinaires Dephy Expe:

Retrouvez les dates des webinaires ou les replays [ICI](#)

SAISON 1 : Mars à mai 2022 | Méthodes de contrôle biologique, semences non traitées, régulation naturelle, diversité culturale, gestion des adventices. Retrouver les replays [ICI](#)

SAISON 2 : Octobre à décembre 2022 | Régulation naturelle, pilotage de leviers avec un réseau d'agriculteurs et agricultrices, gestion des adventices, fertilité des sols, protection physique [ICI](#)

SAISON 3 : Mars à mai 2023 | Gestion des adventices, technologies/OAD-Modèles-RDD, génétique, acteurs territoriaux, biodiversité fonctionnelle [ICI](#)



Liste produits phytopharmaceutiques de biocontrôle

Note de service DGAL/SDSPV/2022-678 du 12/09/2022 qui liste les produits phytopharmaceutiques de biocontrôle : [retrouvez-la ICI](#)

RESEAU DE SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE 2022
PAYS DE LA LOIRE

BULLETIN DE
SANTÉ DU VÉGÉTAL
ÉCOPHYTO

Rédacteur : Noémie JACQUEMIN – Polleniz - noemie.jacquemin@polleniz.fr



Directeur de publication : Denis LAIZE - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire.

Comité de relecture : AREXHOR PL, BHR, CAPDL, CNPH, POLLENIZ, SRAL, RIPERT, FLEURON d'ANJOU.

Observateurs : horticulteurs, pépiniéristes, gestionnaires d'espaces verts, centres horticolas, techniciens, conseillers, formateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.

Action copilotée par les ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de la recherche avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Écophyto